

Organisme de Formation La Passerelle

Conditions Générales de Vente Applicables au 1er septembre 2017

Préambule

L'Organisme de Formation La Passerelle propose des formations sur catalogue et sur mesure pour des entreprises et des particuliers, réalisées dans ses locaux ou ceux mis à sa disposition.

Les formations proposées s'adressent aux salariés intermittents, salariés d'entreprises en CDD ou CDI ou demandeurs d'emploi.

Les financeurs sont les OPCA, entreprises ou collectivités publiques pour les participants inscrits à titre professionnel, les participants inscrits à titre particulier finançant leur propre formation. Le bulletin d'inscription retourné signé ou le « bon pour accord » d'un devis spécifique entraîne l'acceptation sans réserve de l'ensemble des conditions ci-dessous.

Conditions et modalités d'inscription / offre de formation catalogue

Pour s'inscrire, il faut remplir et renvoyer à l'Organisme de Formation La Passerelle le bulletin d'inscription à la formation.

Pour chaque inscription à une action de formation, le client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, il s'engage à retourner à La Passerelle un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme.

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L 920-13 du code du travail. Un versement de 20% du prix de la formation sera effectué au moment de l'inscription et le solde réglé après la formation avec échelonnement possible. Il est possible de résilier l'inscription dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat.

Devis spécifiques / offre de formation sur mesure

Des devis (propositions détaillées avec descriptif de formation et prix) sont envoyés en réponse aux demandes de formations spécifiques. Les commandes ne sont prises en compte qu'à réception d'une acceptation écrite ou d'un bon de commande. La durée de validité du devis est de 6 mois à compter de la date d'envoi.

Clause d'engagement et de responsabilité

L'Organisme de Formation La Passerelle se donne une obligation de moyens pour les formations proposées.

Le déroulement, les contenus et les moyens utilisés sont susceptibles de changements à l'initiative du responsable des formations dans le respect des objectifs pédagogiques. Par ailleurs, l'Organisme de Formation La Passerelle ne pourra être tenu pour responsable des modifications intervenues à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

Prix et conditions de règlement

Prix

Les prix sont « net à payer », l'organisme de formation étant exonéré de TVA.

Les frais de participation comprennent la formation et le support pédagogique. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. La possibilité de se restaurer sur place est facultative et le coût s'ajoute le cas échéant.

Pour les formations « catalogue », il existe deux situations différentes :

- Lorsque la formation est prise en charge par l'employeur, c'est le tarif « professionnel » qui s'applique et l'adhésion à l'association La Passerelle se monte à 14,50€. Si plusieurs salariés d'une même structure s'inscrivent, une seule adhésion suffit.
- Lorsque le participant prend lui-même en charge les frais de la formation ou s'inscrit en tant que bénévole, c'est le tarif « particulier » qui s'applique (réduction de 20% par rapport au tarif professionnel) et l'adhésion se monte à 10,00€.

Pour les formations sur mesure, ce sont les conditions du devis validé qui s'appliquent.

Selon devis

Facturation et règlement

A l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).

Le règlement doit être effectué à 30 jours date de facture par chèque ou virement bancaire sauf conditions spécifiques. Conformément à la loi 92-1442 du 31 décembre 1992, un intérêt de retard sera demandé pour tout paiement effectué au-delà de la date d'échéance par application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Une fois le paiement effectué, une facture acquittée sera éditée.

Documents remis à l'issue de la formation

A l'issue de toute action de formation, les documents suivants sont adressés au client :

- une attestation de présence pour chaque stagiaire
- une copie des listes de présence
- une facture, puis une facture acquittée

Report ou annulation du fait de l'Organisme de Formation

L'Organisme de Formation La Passerelle se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique ou en cas de force majeure. Le candidat en est informé au plus tard deux semaines avant le début du stage.

Tout stage commencé et interrompu sur décision de l'Organisme de Formation La Passerelle suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre du stagiaire, est dû en totalité.

Annulation ou interruption du fait du stagiaire ou de son employeur

Le candidat est tenu d'informer l'Organisme de Formation La Passerelle de son désistement ou de son report de candidature au plus tard deux semaines avant le début de la formation. A défaut, La Passerelle se réserve le droit de toute action en cas de préjudice dûment constaté. Il en est de même pour tout départ anticipé quel qu'en soit le motif, à partir du premier jour de stage.

Toute annulation par le participant doit être communiquée par écrit. Un accusé de réception lui sera envoyé.

Lors d'une annulation d'inscription plus de deux semaines avant le début du stage, l'Organisme de Formation La Passerelle se réserve le droit de facturer **50 euros TTC** pour frais de gestion administrative ou propose à l'employeur / au stagiaire à titre particulier de reporter l'inscription sur une autre formation.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant le démarrage de la formation, l'Organisme de Formation La Passerelle facturera **30% du prix de la formation**.

Ces conditions ne s'appliquent pas en cas de force majeure, l'employeur ou le cas échéant le stagiaire inscrit à titre personnel, est intégralement remboursé sur présentation d'un justificatif.

Tout stage commencé et interrompu est dû dans son intégralité.

Toute absence d'un salarié à l'initiative de son employeur donnera lieu à une facturation spécifique à l'employeur en cas de non règlement par l'organisme financeur.

Toute somme non payée à échéance donnera lieu au paiement par le participant, son employeur ou le commanditaire d'indemnités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

Disposition diverse

Si certaines dispositions des présentes CGV étaient déclarées nulles ou inapplicables au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites mais les autres conditions n'en garderont pas moins leur force et leur portée.

Attribution de juridiction

Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux de Mulhouse nonobstant la pluralité éventuelle de défendeurs ou l'appel en garantie. Le droit français est seul applicable.